

Procès-verbal n° 96

Assemblée communale ordinaire du lundi 21 juin 2021 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 21 du 10 juin 2021, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2020
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020
3. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'un scrutateur

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat

Il y a 18 personnes présentes sur les 408 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2020.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Alors que le budget prévoyait un déficit de **Fr. 37'463.00**, le compte de fonctionnement municipal 2020 se solde avec un déficit de **Fr. 93'731.80**

Comptes 2020				
	Budget	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	150'650.00	196'080.89	- 47'598.65	148'482.24
1. Ordre et sécurité publique	27'445.00	71'484.75	- 55'989.20	15'495.55
2. Formation	735'320.00	776'141.96	- 38'596.62	737'545.34
3. Culture – Sports – Loisirs – Eglise	16'900.00	14'160.00	0.00	14'160.00
4. Santé	4'490.00	3'551.96	0.00	3'551.96
5. Prévoyance Sociale	366'845.00	443'500.80	-7'060.15	436'440.65
6. Trafic et télécommunications	41'500.00	80'131.90	-55'983.35	24'148.55
7. Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	24'000.00	245'131.07	-236'025.92	9'105.15
8. Economie Publique	16'550.00	99'031.15	-74'907.00	24'124.15
9. Finances et Impôts	-1'346'237.00	211'763.36	1'531'085.15	- 1'319'321.79
Déficit	37'463.00			93'731.80

Le compte de fonctionnement bourgeois 2020 se solde avec un bénéfice de **Fr. 2'800.15** alors qu'au budget, ce dernier prévoyait un déficit de **Fr. 16'170.00**.

Comptes 2020				
	Budget	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	22'100.00	16'431.59	0.00	16'431.59
6. Trafic et télécommunications	13'700.00	13'406.80	0.00	13'406.80
8. Economie publique	- 10'500.00	1'706.90	- 15'656.50	- 13'949.60
9. Finances et impôts	- 9'130.00	34'879.05	- 53'567.99	- 18'688.94
Bénéfice	- 16'170.00			2'800.15

La commission des finances a préavisé favorablement les comptes 2020.

Commission de vérification des comptes

Annexe au rapport de vérification des comptes 2020

Durant la période du 25 mai 2021 au 1^{er} juin 2021, la Commission a procédé à la vérification des comptes, suite au mandat qui lui a été confié.

La Commission s'est basée sur le cahier des charges émis par le service des communes de septembre 1993 et sur le décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987.

Les vérificateurs ont effectué les contrôles suivants :

- a) Comparaison du bilan de sortie 2019 avec le bilan d'entrée 2020
- b) Examen des pièces justificatives, soit :
 - Comptes de la Bourgeoisie
 - Echantillons des autres dicastères
- c) Contrôle par échantillonnage des pièces justificatives avec comparaison sur les comptes y relatifs
- d) Etude du rapport préliminaire

Suite à ces vérifications, la commission est à même de vous faire part des constatations suivantes :

Quelques demandes d'explications et de corrections ont été formulées lors d'une séance qui a eu lieu le 1^{er} juin 2021. Mme Wingeier a pu répondre à toutes nos questions et effectuer les corrections demandées.

Le Conseil communal est invité à donner une suite positive à ces remarques. La Commission remercie celui-ci pour la gestion des affaires de la commune.

La Commission de vérification des comptes remercie Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2020.

Compte tenu de ce rapport, la Commission invite l'Assemblée à accepter les comptes 2020 et d'en donner décharge à la caissière.

La Commission de vérification des comptes :


Raphaël Dupré
Président


Béatrice Kottelat
Membre


Andrea Casarico
Membre

Mervelier, le 21 juin 2021

Questions :

- Dominique Beuchat souhaite connaître l'appréciation du Conseil communal concernant les comptes 2020. Martine Brêchet répond que les Autorités communales n'ont que très peu de possibilités, après avoir payé les charges liées, il ne reste presque rien à disposition.
- Dominique Beuchat est inquiet sur le sujet de la péréquation.
- Dominique Beuchat souhaite savoir quelle est la politique du Conseil communal concernant les amortissements. Martine Brêchet répond que la commune utilise le taux mini demandé par le Délégué aux affaires communales.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 17 oui contre 1 non les comptes municipaux 2020.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes bourgeois.

Au vote à main levée, l'assemblée donne décharge à l'unanimité au Conseil communal ainsi qu'à la caissière.

3. Divers.

SITE INTERNET COMMUNAL

Dominique Beuchat demande s'il est possible d'insérer les publications aux assemblées communales sur le site internet ? Martine Brêchet répond positivement.

PUB POUR TRAVAUX

Gérard Vogel informe l'assemblée que de fausses pub circulent.

POUBELLE POUR CHIENS

Gérard Vogel déplore que certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les crottes.

ARRET POSTAL – LA CHAPELLE

Max Houbbi trouve que cet arrêt n'est pas positionné au bon endroit. Martine Brêchet répond que la commune n'est pas consultée, c'est des décisions entre CarPostal et la RCJU.

REGLEMENTATION EQUESTRE

Max Houbbi demande qui est responsable de la législation concernant les promenades des chevaux (règles pédestres dans les forêts) ? Jean-Claude Kormann répond que les chevaux, sur les chemins pédestres, sont tolérés dans le canton du Jura. Le piéton reste prioritaire.

PROJET ATB - RUISSELLEMENT

Vincent Schindelholz demande où en est ce dossier ? Martine Brêchet répond que les récoltes des données sont terminées et qu'un compte rendu est publié dans le Gravallon qui paraît cette semaine.

ZONES A BATIR

Jean-Claude Kottelat et Michel Kottelat souhaitent savoir quand de nouvelles parcelles seront ouvertes dans notre commune. Martine Brêchet répond que pour le moment la commune de Mervelier n'a aucune possibilité d'ouvrir des parcelles. Notre zone à bâtir est surdimensionnée, le canton et la confédération refusent toute ouverture. (loi fédérale LAT)

Messieurs Kottelat ne sont pas satisfaits de cette réponse, ils pensent que le Conseil communal ne se bat pas assez.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 21h20 devant 18 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETARE

Alexandra Wingeier